

Émile DURKHEIM (1904)

“ Formes élémentaires de l’organisation sociale ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1904)

“ Formes élémentaires de l’organisation sociale ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1904), « Formes élémentaires de l'organisation sociale. » Texte extrait de la revue *l'Année sociologique*, n° , 1904, pp. 407 à 411. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 271 à 276). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée jeudi, le 17 octobre 2002 à Chicoutimi,
Québec.



“ Formes élémentaires de l’organisation sociale ”

par Émile Durkheim (1904)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1904), « [Formes élémentaires de l'organisation sociale](#). » Texte extrait de la revue [l'Année sociologique](#), n° 7, 1904, pp. 407 à 411. Texte reproduit in [Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions](#) (pp. 271 à 276). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Cet ouvrage est formé de deux parties distinctes, bien que les sujets qui y sont traités soient étroitement solidaires ¹. La première est tout entière de M. Lang et la seconde de son cousin, M. Atkinson. Avant de mourir, M. Atkinson avait confié son manuscrit à M. Lang, qui s'en est fait l'éditeur.

L'objet du travail de M. Lang est de chercher comment se sont constituées les formes d'organisation sociale les plus anciennes que nous connaissons. Avec Darwin, il admet que les hommes ont commencé par former des groupes

¹ Lang, Andrew, *Social origins*, et Atkinson J.-J., *Primal law*. Londres, 1903.

très restreints, et non les hordes étendues dont l'existence a été postulée par certains auteurs. C'étaient de petites sociétés familiales, jalouses et ennemies les unes des autres. Anonymes, elles ne se distinguaient les unes des autres que par la portion du territoire qu'elles occupaient. Mais il y aurait eu dès lors une tendance à ne pas permettre volontiers les mariages entre hommes et femmes d'un même groupe. Sur les causes qui auraient déterminé cette interdiction naissante, M. Lang n'est pas très explicite. Il paraît admettre concurremment la théorie de Crawley, d'après laquelle la femme serait considérée par l'homme comme d'un mauvais contact en raison de la faiblesse qui est en elle et qui est supposée contagieuse, et la théorie d'Atkinson dont il sera question plus loin et qui fait de la jalousie sexuelle du mâle, chef du groupe, l'origine de la prohibition. Mais en même temps, il ne semble complètement satisfait ni par l'une ni par l'autre explication ; il ne les propose qu'à titre de présomptions provisoires.

Il y aurait donc un germe d'exogamie antérieur au totémisme. Mais ce germe ne put se développer que quand le système totémique fut institué. En effet, jusque-là, les hommes, pour satisfaire à leur éloignement instinctif pour les relations incestueuses, s'en allaient bien chercher de force des femmes au dehors. Mais ces femmes, une fois incorporées dans le groupe, n'étaient pas discernables les unes des autres ni de celles qui appartenaient à ce même groupe par droit de naissance. Il fallait donc, à chaque génération, importer de nouvelles étrangères. Au contraire, à partir du moment où chaque groupe familial eut son totem, les femmes indigènes et les autres furent faciles à distinguer, puisqu'elles avaient des noms différents. D'un autre côté, le totem étant hérité en ligne utérine, il y eut désormais au sein de chaque groupe des représentants de totems différents. Par suite, pour épouser une femme d'une autre famille, c'est-à-dire d'un totem autre que le sien, chaque homme n'eut plus besoin d'aller faire une razzia au dehors. A l'intérieur même du groupe dont il faisait naturellement partie, il trouvait tout ce qu'il lui fallait. Si nous comprenons bien l'auteur, le totem ne fut pas institué volontairement dans ce but, mais, une fois établi, on l'utilisa de cette manière. Nous verrons tout à l'heure ce qui lui a donné naissance. M. Lang semble d'ailleurs reconnaître en plusieurs endroits que les tabous inhérents au totem ne sont pas sans avoir exercé une influence spéciale sur ces prohibitions matrimoniales ; mais il ne dit pas avec précision en quoi cette influence a consisté.

Que deux groupes de ce genre entrent en relations pacifiques et s'accordent mutuellement le *connubium*, l'agrégat qu'ils formeront par leur réunion donnera l'organisation des tribus australiennes en deux phratries exogames, divisées elles-mêmes en un certain nombre de totems, mais sans que jamais le même totem se retrouve dans les deux phratries. Soient, en effet, deux grou-

pes A et B unis par un traité d'alliance en vertu duquel tous les hommes de A peuvent prendre femmes en B et réciproquement. Comme, d'un autre côté, le principe est établi que le mariage est interdit entre individus d'un même totem, l'alliance matrimoniale entre A et B n'est possible que si les totems de A ne se retrouvent pas en B et inversement. La constitution des phratries serait donc due, non, comme nous l'avons soutenu bien souvent ici même, à un sectionnement d'un groupe initial, mais au rapprochement de deux groupes différents qui seraient liés l'un à l'autre par une convention plus ou moins expresse.

Quant aux classes matrimoniales en lesquelles se divise chaque phratrie, M. Lang, après avoir passé en revue les différentes théories qui ont essayé de les expliquer, paraît bien n'en trouver aucune qui le satisfasse. Il reproche à celle que nous avons proposée de voir dans les phratries le produit de la subdivision d'une horde initiale, alors que, selon lui, elles seraient, comme nous venons de le dire, deux groupes d'abord autonomes et distincts. La méthode est bien critiquable, qui consiste à rejeter une explication parce qu'elle ne se concilie pas avec un postulat que l'on a préalablement admis. Une théorie demande à être discutée en elle-même. Finalement, M. Lang ne nous en propose aucune. Il estime la question insoluble tant que l'on ne connaîtra pas le sens des mots qui servent à désigner les classes.

Mais il reste un problème : comment se sont établis ces totems par lesquels les groupes primitifs se sont distingués les uns des autres ? Ce serait le besoin de se nommer mutuellement qui aurait donné naissance à cette institution. Primitivement, les groupes étaient anonymes ; tous ceux dont on n'était pas étaient « les autres », « les étrangers ». Mais ces dénominations étaient trop vagues. Chacune de ces petites sociétés sentit le besoin de désigner par un nom spécial les sociétés voisines avec lesquelles elle était en conflit plus ou moins permanent. Des raisons diverses décidèrent les hommes à employer de préférence pour cet usage des noms de plantes ou d'animaux. Ici ce fut une ressemblance, physique ou morale, réelle ou imaginaire, avec telle ou telle espèce animale, qui fut la cause déterminante ; ailleurs, le nom donné fut celui de l'animal ou de la plante qui constituait le fond de l'alimentation du groupe. En raison même des sentiments d'animosité que ces premières peuplades humaines nourrissaient les unes pour les autres, ces noms furent très souvent des *sobriquets*. M. Lang cite un certain nombre d'exemples qui tendent à prouver que, en France, en Angleterre, les villages voisins se désignent souvent par des sobriquets de ce genre.

Nous nous sommes efforcé de reproduire, avec autant d'exactitude que possible, et surtout sans les affaiblir, les théories de M. Lang. Mais il est difficile que le lecteur n'ait pas senti tout ce qu'elles ont de conjectural. Très

souvent on n'aperçoit pas, ou l'on n'aperçoit que très confusément les raisons qui ont déterminé l'auteur. Ainsi, qu'est-ce au juste qui a donné naissance à cette exogamie pré-totémique dont il admet l'existence ? M. Lang hésite entre la théorie de Crawley et celle de Atkinson. Sur la première, nous nous sommes expliqué l'an dernier ¹ et sur la seconde nous nous expliquerons plus loin. D'un autre côté, si l'exogamie n'est vraiment elle-même qu'après l'institution totémique, d'où vient que le totem l'a ainsi déterminée et renforcée ? Pour répondre à la question, il ne suffit pas d'invoquer vaguement les tabous attachés au totem. Encore faut-il dire quels sont ces tabous et comment ils ont agi sur les prohibitions exogamiques. De même, on comprend bien mal ce qui peut avoir induit deux groupes primitifs à s'accorder mutuellement le *connubium* ; car, puisque, dans l'hypothèse de l'auteur, chacun d'eux contenait, avant l'union, une pluralité de totems, chaque homme pouvait y trouver des femmes d'un autre totem que le sien, avec lesquelles, par conséquent, il pouvait librement se marier. Dès lors, à quoi pouvait servir, du moins au point de vue matrimonial, cette addition d'un groupe nouveau ? De plus, de ce que deux sociétés s'accordent le *connubium*, il s'ensuit bien pour chacune d'elles la possibilité de se marier dans l'autre, non l'obligation de ne pas contracter de mariages dans son propre sein (pourvu que hommes et femmes ne soient pas du même totem). Cette obligation pourtant est caractéristique de l'organisation en phratries : hommes et femmes ne doivent pas seulement être de totems différents, mais ils ne doivent pas appartenir à la même phratrie. D'où peut venir cette obligation dans la théorie de M. Lang ? Quant à son hypothèse sur les origines du totem, elle est bien difficilement admissible pour qui connaît le caractère religieux du totem, le culte dont il est l'objet. Comment un sobriquet aurait-il pu devenir le centre d'un véritable système religieux ? M. Lang, il est vrai, laisse de côté cet aspect religieux du totémisme ; mais c'est laisser de côté ce qu'il y a d'essentiel dans le phénomène à expliquer.

Comme M. Lang, M. Atkinson s'est proposé, dans son travail, de retrouver les origines pré-ethnographiques, et même presque pré-humaines des premiers groupes humains que nous connaissions. Il prend pour point de départ une famille ayant à sa tête un chef, sorte d'anthropoïde patriarche qui, par jalousie sexuelle, monopolisait à son usage individuel toutes les femmes du groupe, y compris ses propres filles. Par suite, n'admettant à côté de lui aucune rivalité, il exilait du groupe les autres mâles, une fois qu'ils étaient devenus adultes. Ceux-ci s'en allaient donc former, au dehors, des bandes errantes dont les membres cherchaient à s'emparer de force des femelles dont ils avaient besoin.

¹ *Année sociologique*, 6, p. 354.

C'est l'affaiblissement progressif de cette jalousie initiale qui aurait permis la transformation de cette « famille cyclopéenne » en tribu. Pour expliquer comment s'est effectué ce changement, l'auteur postule qu'à un moment donné un progrès, à la fois physique et mental, se produisit chez ces ancêtres de l'homme et les rapprocha du type humain. La vie étant devenue ainsi plus longue, l'enfance elle-même se prolongea. Des liens plus étroits, parce que plus durables, unirent les enfants à la mère, qui s'opposa à leur exclusion du groupe lorsqu'ils furent adultes. Elle finit par y réussir. Seulement, les jeunes mâles ne furent gardés qu'à la condition de ne pas empiéter sur les droits conjugaux du chef. Il leur fut interdit de s'unir aux femmes du groupe. C'est cette interdiction que l'auteur appelle la loi primitive (*the primal law*) de l'humanité ; et cette loi survit encore dans la règle qui interdit, dans une multitude de sociétés inférieures, toute espèce de relation entre frères et sœurs.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la suite des conjectures qu'il risque pour expliquer la manière dont, peu à peu, se constitue la tribu. De telles théories ne relèvent pas de la controverse scientifique puisqu'elles ne sont susceptibles d'aucun contrôle. C'est un tissu de putes imaginations, dont on peut parfois estimer l'ingéniosité, mais qui ne reposent sur aucune preuve positive. L'auteur, il est vrai, croit prouver ses théories en faisant voir qu'elles rendent compte de certaines pratiques primitives (tabous sexuels divers). Mais pour que cette dérivation eût quelque valeur démonstrative, il faudrait tout au moins qu'elle fût la seule possible. Or, l'on sait que bien d'autres explications ont été proposées.

Fin de l'article.